



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2000-MC-3724

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 314449

DOSSIER N^o : 1329

Objet : La Société de Gestion AGF Limitée
Demande de visa

Vu la demande présentée le 23 novembre 2000;

vu les articles 11, 14, 18 et 19 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

visa pour le prospectus simplifié du 1er décembre 2000 de La Société de Gestion AGF Limitée concernant le placement de 5 500 000 actions de catégorie B sans droit de vote au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 1er décembre 2000.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

JB/ir